SITUATION SÉCURITAIRE

Al-Qaïda au Maghreb dans l'impasse

L'attentat suicide avorté par les forces de sécurité qui ont neutralisé à temps le terroriste chargé de le commettre, lundi dernier à Dellys (Boumerdès), est survenu deux jours après une tentative similaire dans la capitale mauritanienne, qui a connu le même dénouement.

Pour une fois qu'Al-Qaïda au Maghreb a pris l'initiative de coordonner un tant soit peu deux attentats suicides dans deux pays différents, elle aura lamentablement échoué.

Le fait que les deux tentatives n'aient pas abouti alors qu'elles étaient censées être révélatrices d'un niveau élevé de capacité de nuisance et d'organisation, révèle que quelque chose a cassé dans la mécanique de l'organisation terroriste.

S'agissant des attentats suicides qu'elle a commis jusqu'à présent, depuis avril 2007, aucun d'eux n'a pu être déjoué dans la phase finale de préparation. Il y a bien eu parfois identification ou même neutralisation de terroristes «volontaires» pour des attentats de ce type durant les phases préliminaires du processus d'exécution, mais c'est bien la première fois qu'un candidat au suicide est éliminé alors qu'il portait déjà sur lui une ceinture explosive et sans qu'il ait pu l'actionner.

Le seul précédent connu est celui du terroriste Mohamed Mahdjoub, qui se préparait à commettre un attentat suicide à Oran, en mars 2008. Il a été abattu avant de parvenir à s'emparer de sa ceinture explosive dans le refuge où il se cachait, à Sidi-El-Houari, où il a été cerné et a refusé de répondre aux sommations des forces de sécurité. Cela revient à dire que pour le cas de lundi dernier à Dellys – où, selon les informations qui avaient circulé, le terroriste candidat à l'attentat suicide était dans l'attente d'un véhicule qui devait le transporter vers la cible où il devait s'exploser –, la manière dont les forces de sécurité ont démontré occuper actuellement le terrain est devenu un facteur hautement paralysant de toute initiative des groupes terroristes, notamment quand il s'agit d'attentats suicides.

Mais au même moment, bien que sachant que ses chances de réussir dans ce genre d'actes criminels étaient plutôt minces, Al-Qaïda au Maghreb n'a pas hésité à tenter le coup. C'est que, de toute évidence, pour la première fois depuis sa création en janvier 2007, elle se trouve soumise à une double pression à laquelle elle ne peut faire face. Celle du pressing des forces de sécurité qui paralyse tous ses mouvements et annihile ses initiatives et celle du forcing d'Al-Qaïda mère qui en attend des résultats et commence à désespérer.

Comme jamais elle ne le fut, Al-Qaïda au Maghreb se trouve aujourd'hui dans une véritable impasse dont ne peut l'en sortir qu'une opération terroriste de grande ampleur, mais qui reste pour elle très hypothétique dans les conditions actuelles.

Les actes terroristes «ordinaires», sous forme de faux barrages pour des rackets ou des incursions dans des douars pour des razzias sur les produits alimentaires des habitants et, dans le pire des cas, des bombes artisanales sur l'itinéraire d'un véhicule des forces de sécurité, ont de la peine à se faire admettre comme des actes de «djihad» qui, plus est, signés du «label» d'Al-Qaïda.

Devant nécessairement trouver un moyen pour «passer à l'action» le plus rapidement possible, l'ex-GSPC est, et sera davantage, amené à faire dans l'improvisation et commettre fatalement des erreurs qui, subséquemment, contribueront à l'affaiblir et le fragiliser encore plus. Il est indéniable que ces attentats suicides improvisés qui ont été avortés le semaine dernière à Dellys et à Nouakchott ont eu un impact négatif sur le moral de l'ensemble des troupes criminelles, outre les terroristes éliminés. Et plus la pression des forces de sécurité augmentera, plus la paralysie de l'organisation sera importante et plus les attentes de sa hiérarchie seront grandes, la poussant à commettre des erreurs. Cela signifie que jamais la lutte antiterroriste n'a pu, par rapport à cette organisation, disposer d'autant de conditions avantageuses pour mieux réduire les velléités dont elle se targue encore.

Mais cette situation risque de ne pas être irréversible. Si durant l'année en cours, Al-Qaïda au Maghreb n'a pu commettre qu'un seul attentat suicide (en mars dernier à Tadmaït / Tizi-Ouzou), au bilan mitigé et dont elle n'a d'ailleurs pas parlé dans ses revendications, elle a par contre exécuté pas moins de six attentats durant la même période de l'année dernière dont la moitié entre les mois de juin et juillet.

Et le mois d'août, à lui seul, en a enregistré pas moins de cinq. Il n'est pas impossible que l'attentat suicide raté de lundi dernier à Dellys ait été prévu dans une toute une série d'actes visnant à ensanglanter l'été, comme l'an dernier.

Mohamed Issami

ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

La surpopulation carcérale entrave la réforme

Depuis l'application des réformes du secteur de la Justice, les établissements pénitentiaires enregistrent une amélioration dans la prise en charge des détenus. C'est ce qui ressort de l'intervention de Mokhtar Felioune, directeur général de l'Administration pénitentiaire et de réinsertion, jeudi dernier sur les ondes de la Radio Chaîne II.

Rym Nasri - Alger (Le Soir) — L'invité de l'émission «Rencontre de jeudi» a, toutefois, relevé que la surpopulation des prisons entrave la bonne application des réformes. «La surpopulation des prisons concerne les anciens établissements pénitentiaires hérités de la période coloniale. Elle demeure le seul problème à résoudre pour parfaire toutes les réformes du secteur», a déclaré le responsable de la Justice.

Pour résoudre ce «point noir», un projet de 81 établissements d'incarcération répondant aux normes internationales est en cours de réalisation. Ce qui permettra, à terme, annonce Mokhtar Felioune, la fermeture de l'ancien parc pénitentiaire. Le projet comporte deux étapes. La première — dite «urgente» — permet de réaliser sur la bande des Hauts Plateaux des établissements à même d'accueillir 19 000 détenus.

«La livraison est attendue pour la fin de l'année en cours», a-t-il dit. La seconde étape permettra de construire des prisons en remplacement des anciens établissements. Implantés en dehors des grandes villes, ces nouveaux pénitenciers seront dotés de salles de cours, d'ateliers de formation professionnelle, d'infirmeries ainsi que d'installations sportives.

Un grand chantier qui prendra fin au premier semestre 2010

«Notre but est d'assurer de nouvelles infrastructures répondant aux normes internationales afin de permettre aux prisonniers de purger leurs peines dans des conditions d'hébergement, de restauration, de santé et d'enseignement favorables, et dans le respect des droits de l'homme», a déclaré l'invité de la Chaîne II.

Parlant de la «réussite des réformes» de la Justice, le directeur général des établissements pénitentiaires s'est appuyé sur l'avis des experts étrangers (venus de France, d'Italie, d'Espagne et du Canada) et de membres d'organisations internationales telle que la Croix-Rouge. Ils se sont tous montrés satisfaits des efforts fournis par l'Algérie dans ce domaine, notamment dans la couverture santé et le respect des droits du prisonnier et des droits de l'homme au sein des établissements pénitentiaires».

Evoquant le «travail d'intérêt général», une peine issue des nouvelles réformes du secteur et introduite dans la loi pénale, Mokhtar Felioune a affirmé qu'elle est déjà mise en application. Il est à rappeler que cette nouvelle «sanction» touche seulement les personnes non récidivistes et dont la peine ne dépasse pas une année de prison ferme.

Elle vise, selon lui, à ce que le condamné purge sa peine tout en restant au sein de sa famille et de son entourage. Et d'expliquer qu'à l'issue de son jugement, le concerné aura à choisir entre purger sa peine en prison ou effectuer un travail d'intérêt général, conforme à sa spécialité ou à son domaine d'activité et selon les demandes présentées ultérieurement par les wilayas, les communes, les hôpitaux…

Le directeur général de l'Administration pénitentiaire et de réinsertion reprécise le rôle des prisons : «Nous œuvrons à que les établissement pénitentiaires ne soient pas un lieu de punition ou de sanction.» Ainsi, plusieurs organisations et associations nationales participent à concrétiser cette idée, à l'exemple des scouts. Ces derniers ont, selon lui, effectué plusieurs visites dans les différentes prisons du territoire national. «Actuellement, 35 détenus prennent part à un camping organisé par les scouts à Tlemcen. Ils y séjourneront pendant 15 jours sans qu'ils aient aucune surveillance», révèle le responsable de la Justice en précisant que c'est «la cinquième expérience».

D'autre part, l'intervenant a indiqué que son administration a entamé une opération de reboisement à laquelle les détenus participent de leur plein gré. «90 hectares ont été plantés dans les wilayas de Naâma et d'El-Beïd», a-t-il dit.

Avec la collaboration du ministère de l'Agriculture et de la Direction des forêts, l'administration pénitentiaire projette d'élargir ces «ateliers» à d'autres wilayas au cours de l'année prochaine. Il est à signaler que les détenus qui participent à ces opérations bénéficient de tous les droits stipulés par la loi du travail et perçoivent 10 % du salaire assuré.

R. N.

RÉFORMES DE LA JUSTICE

L'enseignement et la formation au secours des détenus

80 % des prisonniers poursuivent leurs études ou se dirigent vers une formation professionnelle au sein des établissements pénitentiaires. En 2003, année du lancement des réformes, 3 800 détenus étaient inscrits en classes de cours ou en ateliers de formation.

Cette année, leur nombre est passé à près de 24 000 «élèves». En 2003, ils étaient 2 200 détenus à suivre un enseignement général, tous niveaux d'études confondus. Le taux de réussite au bac est passé de 86 lauréats en 2003 à 531 en 2009. Le BEM a connu lui aussi une nette évolution au sein des établissements pénitentiaires. De 1 060 admis en 2003, ils sont 1 404 admis cinq ans plus tard. Concernant la formation professionnelle, en 2003, ils n'étaient que 1 676 stagiaires. Actuellement, ils sont 20 564 à suivre une formation professionnelle en prison. «En matière d'enseignement et de formation au sein des établissements pénitentiaires, nous dépassons de loin plusieurs pays dans le monde», assure Mokhtar Felioune, le directeur général de l'Administration pénitentiaire et de réinsertion. Il est à rappeler que la loi de grâce et de remise de peine favorise les détenus qui ont réussi à leurs examens lors de leur séjour en prison.

Rym N.